



N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-RAPHAËL**

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité de Saint-Raphaël, le 7 novembre 2023, à 19h30, au Centre communautaire, à laquelle séance sont présents la maire Monsieur Richard Thibault et les conseillers suivants:

Siège #1 - Guylaine Larochelle
Siège #2 - Gaétan Roy
Siège #3 - Samuel Roy
Siège #4 - Tonia Despont
Siège #6 - Éric Trudel

Est/sont absents à cette séance :

Siège #5 - Michel Turcot

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Richard Thibault, Maire. Est aussi présent Monsieur Claude Morin, Adm.A., c.C.M.C., directeur général et greffier-trésorier par intérim.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Tonia Despont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que rédigé.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2023
- 4 - CORRESPONDANCE
 - 4.1 - Club sportif du Lac-aux-Canards
 - 4.2 - CEPLAC
 - 4.3 - M.A.R.S. - Demande de rencontre
- 5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - FINANCES-GESTION DES SERVICES
 - 6.1 - Adoption des dépenses du mois d'octobre 2023
 - 6.2 - Dons et commandites
 - 6.3 - Financement et subventions
 - 6.4 - Démission - SAAQ
 - 6.5 - Exercice budgétaire 2022
 - 6.6 - Calendrier annuel des séances du conseil et du CCU
 - 6.7 - Adjudication de contrat / contrat gré-à-gré / Offre de services professionnels / Mandat de recrutement - Firme Kaléi
- 7 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
 - 7.1 - Dépôt des permis et certificats d'octobre 2023
 - 7.2 - Vente des terrains municipaux
 - 7.3 - Demande de dérogation mineure / 16, Côte-du-Moulin
 - 7.4 - PIIA pour le 95 -97B rue Principale
 - 7.5 - PIIA pour le 60 rue Principale
 - 7.6 - PIIA pour le 42 rue Principale
 - 7.7 - PIIA pour le 104, rue Principale



N° de résolution
ou annotation

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 - Dépôt du rapport mensuel d'octobre de la sécurité publique et des incendies

8.2 - Sécurité routière - entrées de la municipalité (MTQ)

8.3 - Mise en place du nouveau logiciel d'alerte de masse

9 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS

9.1 - Dépôt du rapport mensuel du mois d'octobre 2023 des travaux publics

9.2 - Contrat de location de machinerie hivernale

9.3 - Contrat de location - achat d'un souffleur commercial

9.4 - Adjudication de contrat / contrat gré-à-gré / Offre de services professionnels / Étude préliminaire pour la réfection de l'avenue Bernard-Dumont

10 - LOISIRS-TOURISME

10.1 - Rapport mensuel du service des loisirs

10.2 - Citoyens exceptionnels

10.3 - Citoyen exceptionnel

11 - LÉGISLATION

11.1 - Premier projet: Règlement portant sur la sécurité publique et protection des personnes et des propriétés.

11.2 - Politique de déneigement

12 - VARIA

13 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

14 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2023-11
171

2023-11
172

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2023

Une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 octobre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Samuel Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre tel que rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4 - CORRESPONDANCE

4.1 - Club sportif du Lac-aux-Canards

Demande de rencontre

4.2 - CEPLAC

Demande de rencontre

4.3 - M.A.R.S. - Demande de rencontre

Demande de rencontre

5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions du public sur place:



N° de résolution
ou annotation

2023-11
173

Formules et Affaires CCL (413) 663-2175 / 1-800-463-4576 — M-03

2023-11
174

Aucune

Questions du public par courriel / courrier:

1. Demande de M. Bérubé concernant la personne ayant rédigé un règlement en 2014. La question n'étant pas d'ordre public et nécessitant une recherche, la réponse sera fourni directement au demandeur sous peu.
2. Demande de M. Bérubé concernant la personne qui a rédigé la modification du règlement présenté au point 11.01. La réponse sera fournie lors de la présentation du point plus tard dans la séance.

6 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

6.1 - Adoption des dépenses du mois d'octobre 2023

IL EST PROPOSÉ PAR : Gaétan Roy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'AUTORISER** les dépenses d'octobre 2023 payées par le greffier-trésorier par intérim et d'autoriser le paiement des comptes au montant 145 422.31\$. Je soussigné, Claude Morin, directeur général et greffier-trésorier par intérim, certifie que la municipalité a, dans son compte général, les crédits pour payer ces dépenses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.2 - Dons et commandites

CONSIDÉRANT QUE le projet « Agir Collectivement dans Bellechasse » mobilise des partenaires issus des milieux citoyen, communautaire, municipal, scolaire et économique ainsi que du domaine de la santé et des services sociaux dans une démarche de concertation régionale depuis ses débuts en 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE la démarche « Agir Collectivement dans Bellechasse » a démontré sa capacité à développer et soutenir des projets qui contribuent à l'épanouissement, la rétention et au développement des jeunes et des familles dans Bellechasse ;

CONSIDÉRANT QUE la démarche « Agir Collectivement dans Bellechasse » contribue à attirer du financement pour les jeunes et les familles de Bellechasse ;

CONSIDÉRANT QUE la démarche « Agir Collectivement dans Bellechasse » a un effet structurant régional sur les enjeux concernant la jeunesse et les familles ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Raphaël bénéficie des retombées des projets initiés ou soutenus par la démarche « Agir Collectivement dans Bellechasse » ;

CONSIDÉRANT QUE la démarche « Agir Collectivement dans Bellechasse » demande à l'ensemble de ses partenaires de renouveler leur engagement pour la période couverte par son nouveau plan d'action quinquennal ;

CONSIDÉRANT QUE la contribution des 20 municipalités de Bellechasse pour 5 années est de 130 200 \$ sur un projet prévu de 1 150 000 \$ et que la proposition est de répartir la contribution au prorata des populations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Trudel

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



N° de résolution
ou annotation

- que la Municipalité de Saint-Raphaël adhère au projet « Agir collectivement dans Bellechasse » (ACB) et attribut au projet les ressources humaines et financières prévues au projet, soit la participation d'un élu, du directeur général et du responsable à la vie communautaire (loisirs, culture, développement) de la communauté en fonction du besoin du projet et un investissement de 1 613\$ par année pour les 5 (cinq) prochaines années pour un montant total de 8 065 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.3 - Financement et subventions

L'équipe municipale s'active à saisir toutes les opportunités de financement et de subventions afin de soutenir la santé financière de la municipalité de même que supporter les projets des différents départements. Lors du mois d'octobre, l'équipe a notamment travaillé sur les programmes suivants:

- Programme de soutien aux initiatives en loisir et en sport (2 500\$) - dépôt
- Programme ÉcoPerformance, transition énergétique (22 000\$) - réclamation
- Programme de soutien aux loisirs et à la communauté (1 000\$) - dépôt
- Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) (135 000\$) - reddition
- Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet redressement 1er rang et rang du Sault (3 200 000\$) - dépôt
- Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) (125 000\$) - reddition
- Programme d'amélioration et de construction d'infrastructure municipale (PRACIM) (400 000\$) - programmation
- Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) (800 000\$) - programmation

L'ensemble des travaux de financement serviront les besoins de la municipalité et de ces citoyens et représentent une contribution potentielle maximale de

4 685 000\$

6.4 - Démission - SAAQ

ATTENDU l'embauche de madame Catherine Briand à titre d'agente de la SAAQ tel qu'il appert à la résolution 2022-0365;

ATTENDU la réception d'une lettre de démission de Mme Briand;

ATTENDU que la démission sera effective à partir du 3 novembre 2023, à compter de 16h30;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Trudel

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'ACCEPTER** la démission de madame Catherine Briand à titre d'agente de la SAAQ et ce, à compter du 3 novembre 2023 et ;
- **DE PROCÉDER** au recrutement d'une nouvelle ressource afin d'être en mesure de réouvrir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.5 - Exercice budgétaire 2022

Le conseil avise les citoyens de la tenue d'une séance extraordinaire pour la présentation des états financiers 2022 aura lieu le 21 novembre 2023 à 19h30 à la grande salle du centre communautaire. Une présentation par le vérificateur

2023-11
175



2023-11
176

N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 685-2175 / 1-800-463-4578 ... M-103

2023-11
177

2023-11
178

sera faite en public pour le bénéfice de la population et de l'organisation. Il y sera traité du résultat financier complet au 31 décembre 2022.

6.6 - Calendrier annuel des séances du conseil et du CCU

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année, en fixant le jour et l'heure de début de chacune des rencontres ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tonia Despont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024, qui se tiendront tous les premiers mardis du mois, à 19h30, dans la salle communautaire située au 104, rue du Foyer à Saint-Raphaël ;
- **QU'UN** avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général / greffier-trésorier par intérim, et ce, conformément à l'article 148.0.1 du Code municipal du Québec (LRQ, c C-27.1).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.7 - Adjudication de contrat / contrat gré-à-gré / Offre de services professionnels / Mandat de recrutement - Firme Kaléi

ATTENDU la volonté du conseil d'être accompagné pour le recrutement d'un directeur général ;

ATTENDU la volonté du conseil de rechercher le meilleur candidat possible ;

ATTENDU QUE le conseil a reçu des offres d'accompagnement de la Fédération québécoise des municipalités et de Kaléi;

ATTENDU QUE Kaléi a été recommandé par d'autres municipalités ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Samuel Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'AUTORISER** l'adjudication d'un contrat de gré à gré à « Kaléi. », selon les modalités du contrat présenté, pour la réalisation d'un mandat d'honoraires professionnels, tel que décrit ci-haut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

7.1 - Dépôt des permis et certificats d'octobre 2023

Vingt-et-un (21) permis et autorisations ont été émis au cours du mois d'octobre dont:

- trois (3) de construction
- un (1) d'agrandissement
- huit (8) de rénovation
- un (1) d'addition de bâtiment
- un (1) d'abatage d'arbres
- un (1) de lotissement
- six (6) de feu / brûlage.

7.2 - Vente des terrains municipaux



N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT le souhait de la municipalité de se départir d'actifs non utilisés;

CONSIDÉRANT le souhait de la municipalité d'utiliser ces opportunités afin de favoriser le développement;

CONSIDÉRANT que la vente de terrains permet des entrées de fonds et de taxes supplémentaires;

CONSIDÉRANT que pour vendre lesdits terrains, il faut que ceux-ci soient correctement arpentés et localisés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaëtan Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- De solliciter un mandataire (arpenteur-géomètre) pour réaliser les travaux afin de procéder à l'arpentage et à la location des terrains ayant une offre d'achat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-11
179

7.3 - Demande de dérogation mineure / 16, Côte-du-Moulin

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation s'avère nécessaire pour le 16, Cote-du-Moulin, concernant l'usage d'entreposage extérieur *sans clôture*;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est assujettie au règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Raphaël ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) obtenue lors du comité tenu le 30 octobre 2023 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Éric Trudel

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'ACCORDER** la demande de dérogation mineure concernant l'usage pour l'entreposage extérieur sans clôture, le tout selon les règles émises à la dérogation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-11
180

7.4 - PIIA pour le 95 -97B rue Principale

CONSIDÉRANT QU'une demande de PIIA s'avère nécessaire pour le 95-97B, rue Principale, concernant les travaux suivants ;

- Uniformisation et rénovation du bâtiment;
- Installation d'un revêtement de bardeaux d'asphalte noirs sur la toiture ;
- Retrait des deux (2) lucarnes;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), règlement no.2017-185 de la Municipalité de Saint-Raphaël ;

CONSIDÉRANT la recommandation avec restriction du comité consultatif d'urbanisme (CCU) obtenue lors du comité tenu le 30 octobre 2023 ;

CONSIDÉRANT le désaccord de la conseillère Mme Guylaine Larochelle avec la recommandation du comité et suite à l'explication de la restriction en séance, autorise le citoyen de retirer les lucarnes;



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Adresses CCL (418) 693-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

2023-11
181

CONSIDÉRANT l'absence d'unanimité face à la proposition de la conseillère, le vote est demandé par la conseillère Mme Guylaine Larochelle;

EN CONSÉQUENCE, le président d'assemblée procède à la demande suivante:

« Pour ou contre la recommandation du CCU refusant le retrait des lucarnes »

Guylaine Larochelle: contre

Gaëtan Roy: contre

Samuel Roy: pour

Tonia Despont: pour

Eric Trudel: contre

IL EST DONC RÉSOLU PAR QUORUM

- **D'ACCORDER** la demande de PIIA concernant les travaux de remplacement de la toiture avec du bardeaux d'asphalte noirs;
- **ET D'AUTORISER** le retrait des lucarnes.

ADOPTÉ PAR QUORUM

7.5 - PIIA pour le 60 rue Principale

CONSIDÉRANT QU'une demande de PIIA s'avère nécessaire pour le 60, rue Principale, concernant les travaux suivants ;

- Construction d'un garage en cour arrière avec des finis similaires au bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), règlement no.2017-185 de la Municipalité de Saint-Raphaël ;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme (CCU) obtenue lors du comité tenu le 30 octobre 2023 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Gaëtan Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'ACCORDER** la demande de PIIA concernant les travaux de construction en cour arrière, le tout selon les règles émises au permis.

Tel que présenté au comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour le 60, rue Principale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2023-11
182

7.6 - PIIA pour le 42 rue Principale

CONSIDÉRANT QU'une demande de PIIA s'avère nécessaire pour le 42, rue Principale, concernant les travaux suivants ;



N° de résolution
ou annotation

- Renouvellement de la toiture en tôle de couleur bleu;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), règlement no.2017-185 de la Municipalité de Saint-Raphaël ;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme (CCU) obtenue lors du comité tenu le 30 octobre 2023 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Eric Trudel

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'ACCORDER** la demande de PIIA concernant les travaux de renouvellement de la toiture en tôle bleu, le tout selon les règles émises au permis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-11
183

7.7 - PIIA pour le 104, rue Principale

CONSIDÉRANT QU'une demande de PIIA s'avère nécessaire pour le 104, rue Principale, concernant les travaux suivants ;

- Renouvellement de la partie de toiture au dessus de la galeire avant en bardeaux d'asphalte noirs comme le reste de la toiture;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), règlement no.2017-185 de la Municipalité de Saint-Raphaël ;

CONSIDÉRANT la recommandation partagée, ayant obtenu quorum du comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors du comité tenu le 30 octobre 2023 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Tonia Despont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'ACCORDER** la demande de PIIA concernant les travaux de renouvellement de la toiture de la galerie en bardeaux d'asphalte noirs, le tout selon les règles émises au permis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 - Dépôt du rapport mensuel d'octobre de la sécurité publique et des incendies

Dépôt est fait au conseil par le greffier-trésorier, monsieur Claude Morin, du rapport mensuel du mois d'octobre 2023 du directeur de la sécurité publique et des incendies.

8.2 - Sécurité routière - entrées de la municipalité (MTQ)

Dans le but d'améliorer le respect de la limite de vitesse et de sécuriser le transport actif, le Ministère est d'avis qu'un rétrécissement de la chaussée à l'entrée nord serait bénéfique pour la sécurité de l'ensemble des usagers. Afin de

2023-11
184



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Adresses CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

2023-11
185

poursuivre le projet, le Ministère reste en attente d'une demande officielle de la municipalité dans le sens proposé.

Concernant la portion sud de l'entrée du village, le Ministère recommande le prolongement du trottoir et possiblement l'ajout d'une piste cyclable. La municipalité pourrait être admissible à une subvention en ce sens. Entretemps, l'installation de bollards amovibles pourrait être une option envisageable.

En ce qui a trait à la demande du club Quad de permettre plus d'accès au VTT sur le boul. St-Pierre, une rencontre devra être organisée par le MTQ avec la municipalité et le club Quad.

Madame Guylaine Larochelle demandant de se retirer du sujet afin de prévenir un conflit d'intérêt étant donné qu'elle est à l'emploi du MTQ.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR :** Gaétan Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS VOTANTS

- **DE FAIRE** la demande de démarrage du projet avec le ministère des transport
- **DE FAIRE** une demande de subvention et
- **D'ANALYSER** l'ensemble des meilleures options afin de présenter un projet d'ensemble à la population concernant la sécurité de tous les usagers de la route.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 - Mise en place du nouveau logiciel d'alerte de masse

Mise en place du nouveau logiciel d'alerte de masse. Monsieur Morin explique que depuis 2019 la municipalité a un logiciel d'alerte de masse pour la population et que celui-ci est inefficace, difficile à utiliser et comporte plusieurs lacunes. Comme celui-ci n'est pas utilisé et que selon la loi sur la sécurité civile, il est obligatoire d'avoir selon la loi sur la sécurité publique, cet outil dans les municipalités, monsieur Morin propose de migrer le système sur la plate-forme de CITAM/CAUCA pour les raisons suivantes:

- système implanté avec notre centrale 911
- système largement utilisé par la municipalité de Bellechasse et recommandé par la MRC
- système plus adapté, fonctionnel et fournissant une application pour les citoyens
- système flexible utilisable par l'ensemble des services de la municipalité (Sécurité publique, travaux publics, loisirs et administration)
- système n'ayant pas un coût plus élevé que celui actuel

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Samuel Roy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- de procéder à la mise en place du nouveau logiciel d'alerte de masse

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS

9.1 - Dépôt du rapport mensuel du mois d'octobre 2023 des travaux publics

Dépôt est fait au conseil par le greffier-trésorier, monsieur Claude Morin, du



2023-11
186

N° de résolution
ou annotation

rapport mensuel du mois d'octobre 2023 du directeur du service des travaux publics. Une lecture est présentée au conseil et au public de ce rapport.

9.2 - Contrat de location de machinerie hivernale

CONSIDÉRANT le travail d'optimisation réalisé pour les travaux publics et plus spécifiquement lié à la machinerie;

CONSIDÉRANT l'âge avancé de plusieurs équipement;

CONSIDÉRANT la vente d'équipements désuets;

CONSIDÉRANT le besoin en déneigement et d'avoir une option fonctionnelle en cas de bris;

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins réalisée, l'essai de diverses options et les tests de machinerie réalisés;

IL EST RECOMMANDÉ par l'équipe des travaux publics de louer pour la période hivernale un chargeur Komatsu équipé d'une grappe articulée, d'un panier de déneigement et d'un chargeur permettant une utilisation en déneigement, en opérations et en support à l'équipement actuel. Le chargeur Komatsu serait loué pour une période de 5 mois et le capital de location pourrait être affecté à l'achat de celui-ci advenant un intérêt en ce sens, le tout planifié au budget de la municipalité.

IL EST PROPOSÉ PAR : Éric Trudel

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- De procéder à la location de l'équipement recommandé selon les termes du contrat présenté par location SMS.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2023-11
187

9.3 - Contrat de location - achat d'un souffleur commercial

CONSIDÉRANT le travail d'optimisation réalisé pour les travaux publics et plus spécifiquement lié à la machinerie;

CONSIDÉRANT l'âge avancé de plusieurs équipement;

CONSIDÉRANT la vente d'équipements désuets;

CONSIDÉRANT le besoin en déneigement et d'avoir un équipement répondant aux besoins et plus économique que les options utilisées ces dernières années;

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins réalisée, l'essai de diverses options et les tests de machinerie réalisés;

IL EST RECOMMANDÉ par l'équipe des travaux publics de louer pour achat éventuel dans un cas concluant, un souffleur Larue réusiné à neuf, approuvé par le MTQ comme équipement conforme aux opérations de déneigement, à l'entreprise Excavation Hervé Ferland. Le souffleur commercial permettra des opérations plus efficaces, rapides, économiques et évitera des locations supplémentaires en cours de saison. Dans le cas de l'achat, la location serait soustraite du prix négocié, le tout prévu selon le budget annuel.

IL EST PROPOSÉ PAR : Gaétan Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



2023-11
188 N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

2023-11
189

2023-11
190

- De procéder à la location - achat de l'équipement recommandé selon les termes du contrat présenté par Excavation Hervé Ferland.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.4 - Adjudication de contrat / contrat gré-à-gré / Offre de services professionnels / Étude préliminaire pour la réfection de l'avenue Bernard-Dumont

ATTENDU la volonté du conseil de connaître l'état de l'avenue, d'avoir des propositions de réfection potentielle ;

ATTENDU la volonté du conseil de rechercher des aides financières dans les différents programmes d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE des plans et devis seront nécessaires à la réalisation d'un projet ;

ATTENDU la réception d'une soumission datée du 23 octobre 2023 de la part de « Tetra Tech QI inc. », d'un montant de 15 000\$ avant taxes ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Samuel Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'AUTORISER** l'adjudication d'un contrat de gré à gré à « Tetra Tech QI inc. », d'un montant de 15 000\$ avant taxes, pour la réalisation d'un mandat d'honoraires professionnels, tel que décrit ci-haut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10 - LOISIRS-TOURISME

10.1 - Rapport mensuel du service des loisirs

Dépôt est fait au conseil par le greffier-trésorier, monsieur Claude Morin, du rapport mensuel du mois d'octobre 2023 du service des loisirs et culture de la municipalité.

10.2 - Citoyens exceptionnels

Motion de remerciement à Messieurs Michel Labonté, Jean-Paul Fontaine, Robert Fradette et Norbert Morin pour leur implication envers la municipalité. En effet, ils ont su contribuer à l'essor de la municipalité en fournissant du temps et de l'énergie pour assurer une surveillance au parc du Millénaire, d'en faire l'entretien et réaliser des réparations dû à des bris par manque de civisme de certains de nos résidents. Un grand merci pour votre implication communautaire!

IL EST PROPOSÉ PAR : Tonia Despont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- De remercier publiquement Messieurs pour leur engagement dans leur municipalité.

10.3 - Citoyen exceptionnel

Motion de remerciement à Monsieur Gilbert Larochelle pour son implication envers la municipalité. En effet, M. Larochelle a su contribuer à l'essor de la municipalité en fournissant temps, machinerie et support à l'équipe des travaux



N° de résolution
ou annotation

2023-11
191

publics. Un projet de normalisation de l'écoulement des eaux, d'amélioration de la route a été réalisé en travaillant ensemble à sa réalisation. Un grand merci M. Larochelle.

IL EST PROPOSÉ PAR : Samuel Roy
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- De remercier publiquement M. Larochelle pour son apport à sa municipalité

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11 - LÉGISLATION

11.1 - Premier projet: Règlement portant sur la sécurité publique et protection des personnes et des propriétés.

Une dispense de lecture complète a été demandée lors de l'avis de motion. Les membres du conseil disposant du projet de règlement depuis plus de 48 heures, Monsieur le Maire demande au directeur général de résumer les articles modifiés par ce nouveau règlement.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Samuel Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **QUE** le projet de règlement 2023-006 soit déposé par le conseil et puisse être adopté à la prochaine séance du conseil et être publié tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2023-11
192

11.2 - Politique de déneigement

Une copie de la politique relative au déneigement et aux bonnes pratiques hivernales a été remise à tous les membres du conseil lors de la session de travail du mois de septembre ou avant la tenue du conseil d'octobre afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture à la présente séance;

La politique relative au déneigement et aux bonnes pratiques hivernales a fait aussi l'objet de discussions, de commentaires et de modification lors de la séance de travail du 31 octobre dernier et lesdites modifications ont été amendées dans la politique actuelle;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Éric Trudel

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'ADOPTER** la politique relative au déneigement et aux bonnes pratiques hivernales tel que rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



2023-11^e résolution
ou annotation
193

Formules d'Adresses CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

12 - VARIA

Aucun sujet.

13 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

14 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Samuel Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **QUE** cette séance ordinaire soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fermeture à 20h36 hrs

Richard Thibault
Maire

Claude Morin, Adm.A.,c.C.M.C.
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.

Claude Morin, Adm.A.,c.C.M.C., directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

Je, Richard Thibault, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Richard Thibault, Maire

13

130273



N° de résolution
ou annotation

[A large, faint, handwritten diagonal line is present across the page.]

